



EDITO

EXIGEONS LA SUPPRESSION DES FRANCHISES MEDICALES

Les franchises : un obstacle à l'accès aux soins !
Elles se cumulent : franchises sur chaque boîte de médicament, franchises sur chaque acte des auxiliaires médicaux (infirmiers, kinésithérapeutes, etc.), sur chaque transport sanitaire. Elles mettent en difficulté des personnes âgées, des invalides, des familles à revenus modestes, qui repoussent ou annulent des soins dont elles auraient besoin.

Les franchises s'ajoutent aux forfaits qui ponctionnent les malades, sur les consultations et les actes biologiques. Elles s'ajoutent aussi au forfait de 18 € prélevé sur les actes techniques d'un coût supérieur à 91 €, et au forfait hospitalier.

Les franchises peuvent augmenter du jour au lendemain par décret gouvernemental. Le forfait hospitalier coûtait à l'origine 3 €. Il atteint maintenant 16 € par jour !

La « responsabilisation » des malades s'appuie sur la culpabilisation des soi-disant « consommateurs » de soins, et les contraint, en fait, à effectuer des soins trop tardivement. L'hospitalisation devient alors la seule alternative, dans un contexte de démantèlement du service public hospitalier. Est-ce ainsi qu'on entend garantir le droit à la santé pour tous ? Est-ce ainsi que l'on « fait des économies » ?



Derrière les belles paroles, des objectifs moins nobles

Après avoir lancé récemment des « ballons d'essai » sur le déremboursement total des frais optiques et dentaires, le gouvernement, non content de piocher avec les franchises dans la poche des malades, envisage aujourd'hui la restriction des remboursements à 100% pour les malades atteints de maladie grave (Affection de Longue Durée). Cela commencerait par le diabète et les maladies cardio-vasculaires, qui ne seraient dorénavant remboursées à 100 % du tarif de la Sécu qu'au stade de complications avérées.

« Qu'est-ce qui doit être financé par la solidarité nationale, qu'est-ce qui doit relever de la responsabilité individuelle à travers une couverture complémentaire ? Ce débat, je demande au gouvernement de l'organiser » a indiqué en mars le chef de l'Etat. Nicolas Sarkozy veut donc transférer sur les Mutuelles, une partie toujours plus importante des frais de santé ! Et cela ne ferait qu'augmenter le coût de nos mutuelles.

SOMMAIRE

- Edito
- Activités du CE
- Questions réponses DP
- Sécurité et conditions de travail
- Actu CE
- Nouvelles du groupe

ACTIVITES DU CE

Le CE vous propose des appareils photos jetables avec flash FUJIFILM de 27 poses à 6,50 €.
Une glacière avec branchement sur allume cigare est proposée également au prix de 30,00 €. Visible au local du CE.



Une vente de gilet fluo + triangle homologués est prévue au CE, au prix de 6,00 €.

Billetterie : Cirque PINDER spectacle le lundi 16 juin 2008 séance à 19h30 place de LAHR à Dole. Réservation avant le mardi 10 juin 2008.
Prix : place première 12.00 €, place orchestre 16.00€, Ticket pour le Zoo (valable pour 2 personnes) 2,00€



Rugby Finale TOP 14 : Exceptionnel ! Le CE a obtenu 50 places pour le match qui se tiendra au Stade de France le samedi 28 juin. Départ en bus.
Tarifs (place+transport): 50 € (90 € pour les extérieurs)
Réservations avant le 5 juin.



Permanences du CE mardi et vendredi de 11h à 12h

Quelques questions réponses de la réunion DP d'avril 2008

Le personnel demande que le badgeage pour la prise de poste se fasse pour tout le monde à la pointeuse n°2 (vestiaire).

Le badgeage à la prise de poste doit se faire comme annoncé au CHSCT et CE.

Il est demandé que les piles de palettes CHEP soient d'une hauteur raisonnable (10 pals).

La hauteur de la pile ne doit pas dépasser la hauteur du mât pour les caristes et 10 pour les tireurs à quai. Pour les contenants, les piles sont de 10 au maximum.

Il est demandé de faire un rappel au sujet de l'hygiène à tout le personnel (toilettes, salle fumeur ...)

Oui un rappel sera fait au niveau de chaque service.

Changement de marque d'engin. Problème de la charge des engins STILL.

Le problème sera vu avec le service Technique.

Pour connaître toutes les réponses aux questions de la dernière réunion reportez vous aux panneaux d'affichages ou encore sur :

<http://rochefortcgt.canalblog.com/>

SECURITE ET CONDITIONS DE TRAVAIL

Les travaux concernant le rond point de Rochefort sur Nenon sont en cours jusqu'au mois de septembre.

A partir du 2 juin, la route nationale va être déviée par la zone industrielle, ce qui va générer un flux important de véhicules, environ 10 à 12000 par jour.

Compte tenu de la déviation par la zone, un stop a été installé à la sortie du parking afin d'assurer au mieux la sécurité.

Il est demandé à tous de bien respecter ce stop pour éviter tous risques d'accidents.

Par ailleurs, un membre du CHSCT a participé avec la direction, à une réunion à la mairie de Rochefort sur ce sujet. Nous avons demandé une bonne sécurisation de la route et des sorties de parking. A notre avis, la sécurisation envisagée par les services de l'Équipement est insuffisante.

SOYEZ VIGILANT, VOTRE VIE EN DEPEND



Actu (compte rendu réunion CE)

Plan de formation :

Nous avons demandé quand le personnel sera informé sur ses vœux de formation ? La Direction indique que le personnel sera informé lors de leur EAP (Entretien Annuel de Progrès) qui doit être fait avant fin juin.

La CGT demande la prise en compte de cours d'anglais : M Lerond ne voit pas l'utilité de l'anglais pour l'entreprise.

La CGT explique que du personnel demande cette formation depuis plusieurs années car de nombreux logiciels informatiques sont en anglais et lors de problèmes, il est difficile de traduire sans connaissance. A voir.

Information sur les divers reclassements :

Les membres CGT demandent une information sur le remplacement du poste de la saisie en préparation : la Direction indique qu'il s'agit d'un remplacement de congé.

Les élus CGT ne comprennent pas que les personnes ayant fait le test pour le dispatch ou les préparateurs seniors n'aient pas été prioritaires sur le poste.

La Direction répond que les remplacements sont proposés en fonction des disponibilités.

Médaille

Le personnel ayant 20 ans de groupement INTERMARCHE aura la prime à condition d'avoir fait la demande de médaille du travail. Vu les délais pour les dossiers, les prochaines médailles ne pourront être données qu'en 2009.

La direction va donner un dossier à remplir à toutes les personnes susceptibles d'avoir la médaille des 20 ans de groupement avec un modèle de dossier pré rempli.

Négociation

La direction prévoit une négociation le 3 juin sur les critères de l'intéressement, et également sur les heures supplémentaires pour qu'elles soient payées et exonérées de charges. Affaires à suivre ...

NOUVELLES DU GROUPE

L'accord sur la Gestion Prévisionnelle de l'Emploi et des Compétences (GPEC) : deux ans après !

Une commission de suivi de l'accord, demandée par la CGT, a eu lieu le 30 avril.

A ce jour, les 3 syndicats CGT CFTC FO qui avaient signé l'accord, l'ont dénoncé car il n'est pas respecté par la direction. Il ne reste signé que par la CGC.

La CGT a rappelé que la GPEC n'est pas faite que pour la mise en place des projets de la direction, c'est-à-dire pas seulement quand ça arrange la Direction pour supprimer des emplois !

Les salariés doivent connaître l'avenir des bases et les métiers impactés dans les années à venir afin de prévoir leur avenir professionnel. La GPEC doit servir aussi pour les projets personnels...

La CGT a demandé à connaître les suites données par la Direction aux courriers des salariés et aux propositions de reclassement.

Plus d'un an après la mise en place des projets SCAN FAC et SPDV, 11 personnes n'ont toujours pas de solutions de reclassement. 23 personnes ont été reclassées en externes.

La CGT déplore que la direction se serve uniquement des aides de l'accord pour ses projets (moitié du budget pour la formation à ses projets) et ne propose pas ou refuse les aides aux autres cas.

Pourtant l'accord GPEC prévoit qu'il peut s'appliquer dans de nombreux cas, lorsque les salariés ont des projets : salariés âgés de plus de 45 ans, ayant plus de 20 ans d'ancienneté, ayant des métiers reconnus pénibles, faisant l'objet d'une mobilité professionnelle, ayant besoin de reclassement du fait d'une inaptitude, ayant un projet professionnel ou personnel dont le départ de son poste permet de sauvegarder l'emploi d'un salarié dont le métier est impacté par les projets de l'entreprise.

Deux ans après l'accord, la direction ne veut toujours pas officialiser les métiers pénibles tant que des négociations nationales sont en cours !

De plus elle commence seulement à communiquer sur l'accord par des affiches et des plaquettes qui doivent être distribuées à tout le personnel.



La direction prévoit de proposer un catalogue pour les formations dans le cadre du DIF. La CGT craint que la direction se serve de ce dispositif pour former son personnel alors que le DIF doit servir à la formation personnelle et individuelle du salarié.

La direction a confirmé les mesures d'accompagnements dans le cas d'une mobilité interne : par exemple un préparateur sur une base veut une mutation pour aller sur une autre base. Il a droit à la prime de mobilité, à l'aide aux déménagements, à la visite de l'entreprise, à la visite de l'environnement avec son conjoint.

La CGT a demandé l'affichage des postes à pourvoir sur les bases concernées avant tout recrutement extérieur ou interne.

La direction veut mettre en place un dispositif pour détecter les salariés capables de devenir des AM et des cadres